



Source :

<https://www.sortirdunucleaire.org/France-Bugey-Erreur-d-analyse-une-fuite-consideree-sans-consequence-alors-qu-elle-ne-l-etait-pas>

Réseau Sortir du nucléaire > Informez

vous > Des accidents nucléaires partout > **France : Bugey : Erreur d'analyse : une fuite considérée sans conséquence alors qu'elle ne l'était pas**

29 mai 2019

France : Bugey : Erreur d'analyse : une fuite considérée sans conséquence alors qu'elle ne l'était pas

Erreur de diagnostic sur un équipement essentiel en cas d'incident, détection tardive et violation des règles générales d'exploitation. Mi décembre 2018, une fuite due à une fissure est détectée sur une vanne du circuit secondaire du réacteur 2 de la centrale nucléaire du Bugey (Ain). Après analyse, EDF conclue que cette fuite est sans conséquence sur le fonctionnement de la vanne. Elle sera réparée, mais pas avant 2020. Six mois plus tard, le 23 mai 2019, l'exploitant réalise une autre analyse qui aboutie à une toute autre conclusion : en cas d'incident, cette fuite aurait "remis en cause" le fonctionnement de la vanne. Embêtant pour une vanne censée jouer son rôle justement en cas d'incident. Rôle qui n'est pas secondaire, puisqu'il s'agit d'évacuer la vapeur des générateurs et de piloter le refroidissement du circuit primaire. Cette vanne aurait dû être réparée dans les 8 heures suivant la détection de la fuite. Mais l'erreur de l'exploitant aura induit un délai largement supérieur à celui imposé par les règles générales d'exploitation. L'évènement, significatif pour la sûreté et détecté bien tardivement, a été classé au niveau 1 de l'échelle INES*.

Ce n'est pas la première erreur commise par l'exploitant de la centrale nucléaire du Bugey, une des plus vieilles du parc français. [Interventions qui ne respectent pas le cadre prescrit par l'Autorité de sûreté nucléaire, source électrique de secours considérée comme fonctionnelle alors qu'elle ne l'était pas depuis plusieurs mois](#), découvertes d'[erreurs de conception sur un système de refroidissement](#) qui n'aurait pas tenu le choc face à un séisme ou à de trop fortes températures, [réparations oubliées, arrêts automatiques](#)... les évènements s'enchaînent à un rythme soutenu depuis quelques mois (pour une revue des derniers incident, allez [ici](#)). Le dernier en date ne déroge pas aux autres : **erreur(s) de l'exploitant, violation des règles régissant l'exploitation, détection tardive et prise de risque au plan de la sûreté, ce que confirme l'Autorité de sûreté nucléaire.**

Ce que dit EDF :

Détection tardive de l'indisponibilité d'une vanne dans la partie non nucléaire de l'unité n°2

Publié le 29/05/2019

Le 16 décembre 2018, l'unité n°2 est en production. Les équipes de la centrale détectent une **fuite d'air sur le circuit de régulation d'une vanne** [1] située sur le circuit secondaire, en partie non nucléaire de l'installation. **Le diagnostic conclut à l'absence d'impact sur le fonctionnement** de cette vanne. Sa **réfection est planifiée** lors du prochain arrêt programmé pour maintenance du réacteur en **janvier 2020**.

Le 23 mai 2019, une **nouvelle analyse** est réalisée et **conclut qu'en situation incidentelle, le fonctionnement attendu de la vanne pourrait être remis en cause**. Elle est alors déclarée indisponible et son système de régulation est **réparé dans un délai de 8 heures, comme le prévoient les règles qui encadrent l'exploitation des réacteurs**.

Cet événement n'a eu aucune conséquence sur la sûreté ou sur l'environnement. En situation incidentelle, la vanne aurait pu être manœuvrée manuellement pour assurer pleinement sa fonction.

En raison de la détection tardive de l'indisponibilité de la vanne, la direction de la centrale nucléaire du Bugey a déclaré le 28 mai 2019 à l'Autorité de sûreté nucléaire un **événement significatif sûreté de niveau 1** sur l'échelle INES qui en compte 7.

<https://www.edf.fr/groupe-edf/nos-energies/carte-de-nos-implantations-industrielles-en-france/central-e-nucleaire-du-bugey/actualites/detection-tardive-de-l-indisponibilite-d-une-vanne-dans-la-partie-non-nucleaire-de-l-unite-ndeg2>

Ce que dit l'ASN :

Détection tardive du non-respect des règles générales d'exploitation du réacteur 2 de la centrale nucléaire du Bugey

Publié le 07/06/2019

Centrale nucléaire du Bugey - Réacteurs de 900 MWe - EDF

Le 28 mai 2019, l'exploitant de la centrale nucléaire du Bugey a déclaré à l'ASN un événement significatif pour la sûreté relatif au non-respect des règles générales d'exploitation du réacteur 2 concernant l'indisponibilité du système chargé d'évacuer la vapeur produite par les générateurs de vapeur dans l'atmosphère.

Le 16 décembre 2018, l'exploitant de la centrale nucléaire du Bugey a détecté une fissure sur le circuit qui alimente en air le dispositif de commande de la vanne de décharge à l'atmosphère. Cette vanne fait partie du circuit chargé d'évacuer la vapeur produite par les générateurs de vapeur dans l'atmosphère. Ce circuit est utilisé lors des phases de démarrage et d'arrêt du réacteur. Il permet de piloter le refroidissement du circuit primaire principal lorsque la quantité de vapeur produite par les générateurs de vapeur est insuffisante pour entraîner la turbine, ou en cas d'indisponibilité de cette dernière.

EDF a alors analysé l'impact de cette fuite sur le fonctionnement de la vanne et a conclu que le circuit

concerné pouvait toujours assurer sa fonction. Un suivi de l'évolution de la fissure a néanmoins été mis en œuvre et une réparation a été planifiée pour le prochain arrêt du réacteur, en 2020.

Le 23 mai 2019, dans le cadre d'une seconde analyse de l'impact de ce défaut, EDF a conclu que **le débit de fuite engendrée par la fissure ne permettait pas de garantir l'autonomie d'alimentation en air de secours requise par les règles générales d'exploitation.**

Cette conclusion a amené EDF à considérer la ligne de décharge à l'atmosphère comme indisponible. **Les spécifications techniques d'exploitation exigent alors de retrouver un état conforme sous huit heures ou d'engager le repli du réacteur avant l'expiration de ce délai. Cette conduite à tenir n'a pas été respectée du fait de la détection tardive de cet écart.**

Cet événement n'a pas eu de conséquence sur les installations, les personnes et l'environnement. Toutefois, lorsque que le réacteur est en production, les spécifications techniques d'exploitation précisent que les eux lignes de décharge à l'atmosphère doivent être disponibles.

En raison du non-respect des spécifications techniques d'exploitation, l'ASN classe cet événement au niveau 1 de l'échelle INES (échelle internationale des événements nucléaires et radiologiques, graduée de 0 à 7 par ordre croissant de gravité).

<https://www.asn.fr/Controler/Actualites-du-controle/Avis-d-incident-des-installations-nucleaires/Detection-tardive-du-non-respect-des-RGE-du-reacteur-2-de-la-centrale-nucleaire-du-Bugey>

* **INES** : International nuclear and radiological event scale (Échelle internationale des événements nucléaires et radiologiques) - Description et niveaux [ici](https://www.asn.fr/Lexique//INES) - <https://www.asn.fr/Lexique//INES>

Notes

[1] Cette vanne permettrait, en cas d'incident, d'évacuer sous forme de vapeur la chaleur produite par le réacteur après l'arrêt de la réaction nucléaire.